

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

MÉMOIRE SUR

le projet de

**MODIFICATION des aires de stockage des déchets radioactifs
et de
RÉFECTION de la centrale nucléaire de Gentilly-2**

**PRÉSENTÉ PAR LE
CONSEIL CANADIEN DES TRAVAILLEURS DU
NUCLÉAIRE**

Le Conseil canadien des travailleurs du nucléaire (CCTN) est composé de syndicats ayant des membres employés dans l'industrie nucléaire du Canada. Les syndicats qui représentent les travailleurs de Gentilly-2 sont membres du CCTN.

Nous sommes très heureux de pouvoir présenter notre point de vue au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Nous essaierons de ne pas répéter une discussion des questions abordées dans les présentations des syndicats du SCFP, mais nous nous concentrerons plutôt sur le point de vue du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire relativement aux questions de portée provinciale et nationale.

Nous tenons à souligner que la réfection de Gentilly-2 bénéficie d'un appui sans réserve de la part de nos membres partout au Canada. Le maintien de l'exploitation de cette centrale électrique a bien sûr une incidence sur les emplois des Canadiens au Québec et en dehors du Québec.

Les travailleurs du nucléaire savent bien que le maintien des centrales nucléaires ne vise pas uniquement à fournir des emplois à leurs travailleurs. Une centrale nucléaire doit offrir à la société beaucoup d'autres avantages.

Si la réfection de Gentilly-2 n'a pas lieu, nous perdrons 700 emplois bien rémunérés dans les localités situées à proximité de la centrale – des emplois bien payés et très spécialisés.

D'abord et avant tout, la sûreté de la centrale est la principale préoccupation des travailleurs du secteur nucléaire. Personne ne doit avoir de doute à ce sujet. Après tout, ce sont les travailleurs qui oeuvrent dans les zones présentant un risque potentiel, et qui manipulent quotidiennement dans leur vie professionnelle l'équipement de la centrale et les matières radioactives.

Pour ce qui est de la sécurité des collectivités, les travailleurs de

l'industrie nucléaire représentent probablement la meilleure garantie de sûreté d'une centrale. En considérant comme inacceptable tout ce qui pourrait mettre en péril notre santé et notre sécurité personnelles, nous agissons aussi dans l'intérêt de la collectivité. De fait, de nombreux travailleurs de Gentilly-2 vivent dans les localités environnantes.

De nombreuses personnes ignorent peut-être que les travailleurs québécois ont le droit de refuser tout travail qu'ils considèrent comme étant dangereux.

Certains pourraient penser que Gentilly-2 peut être remplacée par une centrale au gaz. Les partisans du gaz naturel ne prennent pas en considération le fait que, si les centrales alimentées au gaz naturel ne produisent pas de polluants solides, elles rejettent presque autant de gaz à effet de serre que les centrales au charbon. Il faut également souligner qu'un projet de centrale au gaz, celui de Suroît, vient d'être rejeté par l'opinion publique québécoise. La centrale de Gentilly-2 n'émet aucun gaz à effet de serre.

Une centrale au gaz de taille analogue emploierait environ 35 personnes contre les 700 qui travaillent actuellement à Gentilly-2.

Il est aussi essentiel de garder ce réacteur en service maintenant que le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre conformément au Protocole de Kyoto.

En conclusion, nous vous engageons, au nom des travailleurs de l'industrie nucléaire du Canada, à approuver le plan de réfection de la centrale de Gentilly-2.

Le président du CCTN,

David Shier